

PROCES VERBAL

L'an deux mille vingt et un, le vingt-six avril à 18 heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 20 avril 2021, s'est réuni à l'Hôtel de ville sous la présidence de Nicolas CRIAUD, Maire.

Étaient présents : Nicolas CRIAUD - Audrey PERDEREAU - Frédérick DUNET - Denis LENORMAND - Ghislaine HERVOCHE - Catherine LACROIX - Laurent CHASSAING - Rose-Anne MOREAU - Joseph GAULTIER - Jacques GUIHÉNEUF - François FONTAINE - Yannick DANIO - Isabelle MELLOUET - Joëlle URVOIS - Gwénaëlle MORVAN - Gwendoline MORAND-GABARD - Anthony PEDRON - Caroline LEBEAU - Florence PENOT-MARTINEAU - Stéphane SIMON - Audrey DUBOIS - Anouk PAOLOZZI-DABO - Guillaume GENRE - Nicolas RENAUD - Mercédès FORGE - Jean-Noël DESBOIS - François PAGEAU - Charles de KERSABIEC - Jean-Luc BAHOLET - Sylvie COSTES - Catherine BAILHACHE.

Étaient excusés : Xavier FOURNIER donne pouvoir à Audrey PERDEREAU - Gaëlle ESTAY donne pouvoir à Jean-Noël DESBOIS

Secrétaire de Séance : Catherine LACROIX

Monsieur le Maire ouvre la séance et propose aux membres du Conseil Municipal un moment de recueillement à la mémoire de Madame Stéphanie MONFERME, agent administratif au Commissariat de Rambouillet et assassinée dans l'exercice de ses fonctions. Il rappelle qu'elle avait 49 ans et était maman de deux enfants.

A l'issue d'une minute de silence, Monsieur le Maire désigne Catherine LACROIX secrétaire de séance et la prie de bien vouloir procéder à l'appel nominal des élus.

A l'issue de l'appel, Monsieur le Maire soumet à l'approbation de l'Assemblée délibérante le procès-verbal du Conseil Municipal du 12 avril 2021.

Catherine BAILHACHE demande la parole car elle souhaite, en préambule remercier les pompiers et les services de la Ville qui ont été très présents lors de l'incendie qui a touché la maison d'habitation de Monsieur PICAUD qui était sur sa liste. Il a été très touché de l'attention qui lui a été portée à cette occasion.

Concernant le procès-verbal du Conseil Municipal du 12 avril, Catherine BAILHACHE souhaite faire deux remarques.

S'agissant de la délibération 11 relative à l'exonération des droits de terrasse, elle avait compris tant dans les échanges en Commission que lors du débat en Conseil Municipal, qu'il s'agissait de l'exonération des droits d'occupation du domaine public dont les étalages devant les devantures des commerces. Or, il s'avère que seuls les cafés et restaurants sont concernés par la délibération. Or, tous les commerçants ont souffert de ces confinements et il est dommage qu'ils n'aient pas été associés à cet allègement de charges.

Pour ce qui est de la délibération 18, il a été suggéré de débattre des postes et du tableau des effectifs en Commission mais elle estime qu'il faut un engagement à travailler sur le sujet des recrutements et des postes à l'aube des négociations sur la durée du temps de travail.

Monsieur le Maire prend acte des ajouts de Catherine BAILHACHE et suggère que la question des occupations du domaine public soit abordée dans le cadre d'une prochaine Commission Développement Economique. En effet, il rappelle que le procès-verbal reprend les débats du Conseil Municipal et qu'il n'est pas possible d'y ajouter des propos non tenus en séance.

Audrey PERDEREAU confirme que l'exonération concerne uniquement les droits de terrasse et s'engage à révoquer le sujet lors d'une prochaine Commission s'agissant des occupations du domaine public à des fins commerciales.

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

Monsieur le Maire rappelle que la réunion se déroule selon les mesures édictant un couvre-feu à partir de 19 h et cela n'empêche pas la tenue des Assemblées délibérantes. Toutefois, les personnes qui sont dans le public devront avoir quitté cette instance avant 19 heures.

Monsieur le Maire présente la première délibération.

01 **Modification du nombre d'adjoints**

Charles de KERSABIEC souhaite faire la déclaration suivante :

« Monsieur le Maire, chers collègues,

Il faut vraiment que nous soyons très attachés au formalisme de notre engagement municipal pour avoir répondu positivement à la convocation du Conseil Municipal de ce soir : celui-ci n'a aucun intérêt hormis celui de régler vos comptes sur des sujets qui n'intéressent que vous.

Pour autant la première délibération qui nous est proposée appelle de ma part plusieurs remarques.

Tout d'abord, je note que le projet de délibération est particulièrement laconique et n'apporte aucune information sur la proposition brute de porter de 8 à 9 le nombre d'adjoints. L'élémentaire courtoisie à notre égard aurait voulu que vous puissiez détailler davantage cette proposition.

Quoiqu'il en soit, vous vous étiez pourtant bien engagé au lendemain de l'élection à conserver une certaine modération dans le nombre d'adjoints, proposant de vous charger vous-même de la délégation à la vie démocratique. Cet engagement n'aura pas tenu 10 mois !

C'est vrai que ce sujet de la vie démocratique n'a guère avancé. Souhaitons d'ailleurs que la nouvelle adjointe puisse désormais user de son initiative sur le sujet sans être bridée par votre présidence fantôme.

Mais ce qui nous préoccupe c'est votre capacité à bien mener de front vos mandats de Maire et de président de Cap Atlantique. Je vous l'ai dit, l'élection n'est pas un aboutissement, elle marque au contraire le début d'une épreuve de vérité. Il me semble que votre prédécesseur à Cap arrivait largement à cumuler sa fonction de maire d'une ville de 16 000 habitants et de Président de Cap, présidant lui-même la très lourde Commission des finances.

Alors Monsieur le Maire est-ce un problème d'organisation ? Nous vous avons pourtant bien volontiers accordé une large enveloppe qui vous permettait de vous faire aider et conseiller par un directeur de cabinet ? N'est-ce pas suffisant ? Ou alors est-ce un problème de puissance de travail ?

Monsieur le Maire, permettez-moi de vous donner un conseil, puisque c'est bien le rôle des "conseillers" municipaux que nous sommes : concentrez-vous sur vos responsabilités et ne vous dispersez pas comme à vouloir désigner les prochains conseillers départementaux à la place des électeurs. En tous cas ce n'est pas à la collectivité de toujours mettre la main à la poche pour le confort de ses élus car cette désignation supplémentaire entraînera forcément des frais supplémentaires.

Nous sommes soucieux, vous le savez des dérives des charges de fonctionnement et en particulier des charges de personnel dans notre budget.

Comment pourrez-vous demander des efforts d'efficience à nos agents communaux qui verront comme nous que le budget au profit des élus s'envole ?

Quelle image désastreuse donnez-vous à la population ?

Alors Monsieur le Maire, nous voterons contre cette délibération en vous incitant à assumer l'engagement que vous aviez pris au lendemain de votre élection de vous investir personnellement sur le sujet de la vie démocratique. »

Frédéric DUNET souhaite répondre à Charles de KERSABIEC et rectifier des contre-vérités assénées avec beaucoup de certitude.

S'agissant de la première remarque qui porte sur les frais de représentation des élus, Frédéric DUNET sait que Charles de KERSABIEC débute un premier mandat et il lui explique que pour les indemnités, il existe une enveloppe dont le montant est encadré par la loi et inextensible. Ainsi, ce qui varie c'est la répartition en fonction du nombre d'Adjoints et de Conseillers Subdélégués mais le coût pour la collectivité reste le même.

En ce qui concerne le fait de perdre son temps, Frédéric DUNET estime qu'il y a des sujets qui passionnent, d'autres qui ne passionnent pas, mais il faut respecter la loi et il y a un certain formalisme à respecter.

Quant à passer de 8 à 9 Adjoints, ce serait parce que Monsieur le Maire n'a pas la capacité d'assumer la charge qui est la sienne en devenant Président de Cap Atlantique. Frédéric DUNET regrette que les attaques de Charles de KERSABIEC soient toujours blessantes en s'attaquant à l'homme, mais qu'en est-il des projets. ?Il est toujours en attente des propositions de Charles de KERSABIEC. Si pendant 6 ans, le rôle de Charles de KERSABIEC sera sans cesse d'attaquer les hommes et les femmes sur des valeurs qu'il estime avoir plus que les autres, on aura assez peu d'échanges constructifs pour la Ville de Guérande.

En revanche, si dans le futur, Charles de KERSABIEC veut réellement faire des propositions et pas systématiquement dénigrer untel ou untel, alors on pourra construire un projet pour Guérande.

S'agissant des électeurs, ils auront toujours le choix et c'est ce qui fait notre démocratie mais quand l'on gère une équipe, cela oblige parfois à certains sacrifices. Il sait de quoi il parle car personnellement, ce sacrifice, il l'a fait.

Monsieur le Maire remercie Frédéric DUNET pour son intervention et donne la parole à François PAGEAU.

François PAGEAU indique que les élus de son groupe, que toutes ces gesticulations ennui, ne prendront pas part au vote. Comme l'a dit Charles de KERSABIEC, les Guérandais attendent autre chose de leurs élus.

Il aurait aimé avoir plus d'explication sur les délégations des deux nouveaux Adjoints.

Monsieur le Maire précise que ces éléments seront donnés dans la délibération suivante.

Selon Catherine BAILHACHE, cette délibération dévoile un double projet : proposer un adjoint masculin sur le poste d'Anouk PAOLOZZI-DABO, n'est possible qu'en augmentant le nombre d'adjoints du fait de l'obligation de parité. Si Monsieur le Maire avait choisi une femme, un seul poste d'adjoint aurait été nécessaire.

Pour cette raison, elle votera contre cette délibération.

Monsieur le Maire dit s'être rapproché des femmes de son équipe avant de choisir l'option proposée au vote des élus du Conseil Municipal ce soir.

Le fait de voter à main levée sur la modification du nombre d'adjoints est adopté à l'unanimité.
4 conseillers municipaux ne prennent pas part au vote (Jean-Noël DESBOIS - François PAGEAU
- Gaëlle ESTAY – Mercédès FORGE)

VOTE : Majorité - 4 « Contre » (Charles de KERSABIEC - Jean-Luc BAHOLET - Sylvie COSTES
- Catherine BAILHACHE) - 1 Abstention (Anouk PAOLOZZI-DABO)

02 Élection de deux adjoints au Maire

Avant de procéder à l'élection, le Conseil municipal se prononce sur le positionnement des deux nouveaux adjoints.

VOTE pour le positionnement des adjoints au 3^{ème} rang (vacant) et 9^{ème} rang : Majorité – 5
Abstentions (Anouk PAOLOZZI-DABO – Charles de KERSABIEC – Sylvie COSTES – Jean-Luc
BAHOLET – Catherine BAILHACHE)

Catherine BAILHACHE souhaite faire la déclaration suivante avant le vote :

« Monsieur le Maire,

Comme vous le savez, à l'assemblée Nationale, la Commission de finances est présidée par une personne n'appartenant pas à la majorité. Certains présidents de la République ont confié des postes importants à leur minorité dans un esprit d'ouverture. La minorité Guérandaise représente un nombre de voix plus important que les voix de la majorité aux dernières élections. La Commission urbanisme est une Commission qui demande une grande connaissance du territoire, c'est aussi un lieu de rencontre entre les habitants et les règles liées au sol. Elle va avoir à adapter le PLU à la loi Elan. Comme vous le savez, je suis investie sur ces dossiers, je souhaite qu'ils soient traités en expliquant, écoutant, et en travaillant avec une Commission des permis ouverte aux élus de la Commission urbanisme. Favoriser le consensuel plutôt que le conflictuel. C'est dans ce but démocratique que je me présente.

Ayant exposé mes motivations, je souhaite que l'Assemblée entende les engagements des autres candidats sur ces différents sujets pour la gestion de ce poste. C'est alors en connaissance de cause que les élus se détermineront. »

VOTE pour l'élection des adjoints :

Un bureau de vote est constitué : Catherine BAILHACHE présidente (le plus âgé des membres présents du Conseil Municipal), Nicolas RENAUD secrétaire (le plus jeune des membres présents du Conseil Municipal), Stéphane SIMON et François PAGEAU assesseurs

- Liste ENSEMBLE GUÉRANDE AVANCE
Florence PENOT-MARTINEAU
Jacques GUIHÉNEUF
- Liste GUERANDE L'AVENIR EN PRESQU'ILE
Catherine BAILHACHE

- 1er tour :
 - ✓ votants : 33
 - ✓ n'ayant pas pris part au vote : 0
 - ✓ suffrages nuls ou blancs : 12
 - ✓ suffrages exprimés : 21
 - ✓ majorité absolue : 11

nombre de voix obtenues :

- liste ENSEMBLE GUÉRANDE AVANCE : 19
- liste GUERANDE L'AVENIR EN PRESQU'ILE : 2

La liste ENSEMBLE GUÉRANDE AVANCE ayant obtenu la majorité absolue, sont proclamés adjoints au Maire, dans l'ordre suivant :

- 3^{ème} adjointe : Florence PENOT-MARTINEAU
- 9^{ème} adjoint : Jacques GUIHÉNEUF

Florence PENOT-MARTINEAU souhaite faire la déclaration suivante :

« Le message que je souhaiterais vous faire passer ce soir se veut extrêmement positif.

Tout d'abord, je tiens à remercier Monsieur le Maire pour la confiance qu'il me témoigne en me transmettant cette délégation si importante qu'est la Démocratie Participative. Non seulement, je suis ravie d'endosser cette nouvelle mission qui va de pair avec celle de l'animation dans les villages et les quartiers, mais je mesure aussi l'enjeu et les attentes qu'elle représente.

La page de la citoyenneté n'est pas blanche mais nécessite d'aller plus loin avec les Guérandais et pour les Guérandais. Aussi, je vous assure de mettre toute l'énergie nécessaire auprès des villages comme du cœur de ville et avec l'ensemble des élus de notre Conseil municipal pour y parvenir.

Par une oreille attentive et par un respect de tous, nous saurons tisser le « tri-co » Guérandais à savoir la Consultation, la Concertation et la Co-construction.

Étape par étape, la mise en œuvre de tous les engagements du programme citoyen « Ensemble Guérande Avance » sera ma priorité, en voici quelques-uns :

- L'officialisation des ambassadeurs de quartiers, leur sensibilisation à la participation citoyenne et à leurs autres missions, toujours dans cet esprit de bienveillance et avant tout pour le collectif,
- La mise en route dès que possible des permanences des élus dans les villages et les quartiers,
- Le démarrage d'ici la fin de l'année 2021 du budget participatif de 100 000 euros à destination des projets et initiatives des habitants Guérandais pour de premières réalisations concrètes dès 2022,
- La création d'un conseil citoyen pour nous éclairer sur les sujets et enjeux de la politique municipale. Il devra être représentatif de la population et favoriser la mixité des sensibilités pour garantir la crédibilité des idées qui en ressortiront. Il devra être composé de jeunes, de seniors, toutes catégories socio-professionnelles confondues et d'origines géographiques permettant de couvrir l'ensemble de notre territoire,

- Faire vivre la citoyenneté à travers des journées de cohésion et d'actions concrètes favorisant le lien entre tous.

Et à travers toutes ces mesures, c'est bien le rapport entre les élus et les administrés que je rêve de voir améliorer pour ainsi modifier positivement le regard que l'on porte sur les élus afin que toutes et tous croient de nouveau dans l'action publique pour mieux s'y investir.

C'est donc avec beaucoup de plaisir que j'entends travailler sur tous ces sujets, apporter ma pierre à l'édifice démocratique, avec vous tous et pour tous les Guérandais et Guérandaises. Je vous remercie. »

Jacques GUIHENEUF fait la déclaration suivante :

« Tout d'abord, je voudrais remercier Monsieur le Maire pour sa confiance en me nommant à la tête de cette délégation Urbanisme et Aménagement du Territoire. Croyez bien que je mets dès à présent toute mon énergie sur cette délégation afin d'être digne de cette confiance. Je mesure l'importance de la délégation Urbanisme et Aménagement du Territoire qui est un levier primordial pour mettre en œuvre ce pourquoi nous sommes élus, je veux parler du développement du cadre de vie des Guérandais.

Lorsque Monsieur le Maire m'a proposé cette délégation et cette responsabilité d'Adjoint, je lui ai fait part d'une revendication personnelle. Je souhaitais en effet poursuivre et développer, avec Frédéric DUNET notre Adjoint aux Travaux et aux Mobilités Douces, ainsi qu'avec les autres élus qui œuvrent dans cette délégation et bien entendu avec la Direction des Services Techniques, je souhaitais développer cette proximité entre les deux délégations. Nos échanges réguliers permettront en effet une réflexion sur des thèmes qui concernent aussi bien la Délégation Travaux que la délégation Urbanisme et Aménagement du Territoire. L'aménagement de l'Espace Public en est un exemple incontournable.

Croyez bien, mes chers collègues, que les deux délégations mettront tout en œuvre pour écouter les citoyens Guérandais, et participer avec toute l'énergie nécessaire au développement de la Ville de Guérande, tout en préservant ce cadre de vie si apprécié.

Je vous remercie pour votre attention. »

03 Indemnité de fonction des élus - Enveloppe indemnitaire globale de base

Il semble à Sylvie COSTES que le montant est supérieur aux chiffres de juillet dernier.

Denis LENORMAND rappelle que l'enveloppe globale est strictement identique quel que soit le nombre d'Adjoints.

Jean-Noël DESBOIS trouve que les choses ne sont pas très claires et c'est la raison pour laquelle les membres de son groupe voteront contre.

VOTE : Majorité – 5 Abstentions (Anouk PAOLOZZI-DABO – Catherine BAILHACHE – Charles de KERSABIEC – Jean-Luc BAHOLET – Sylvie COSTES) – 4 « Contre » (François PAGEAU – Gaëlle ESTAY – Mercédès FORGE – Jean-Noël DESBOIS)

04 Indemnité de fonction des élus – Majoration

Charles de KERSABIEC estime qu'il est indécent de profiter de cette majoration en reprenant les arguments qu'il avait développés lors du Conseil Municipal du 11 juillet 2020.

Il rappelle que c'est une possibilité offerte aux communes mais cette disposition est totalement obsolète ; le siège du canton est une réminiscence du passé. Cela correspond à une sujétion, or il n'y a aucune sujétion.

VOTE : Majorité – 2 Abstentions (Anouk PAOLOZZI-DABO – Catherine BAILHACHE) - 7 « Contre » (François PAGEAU – Gaëlle ESTAY – Mercédès FORGE – Jean-Noël DESBOIS - Charles de KERSABIEC – Jean-Luc BAHOLET – Sylvie COSTES)

05 Modification de la composition de la Commission de la commande publique

Catherine BAILHACHE estime qu'il convient de voter à nouveau sur la composition totale de la Commission.

Selon Sylvie COSTES le libellé de la délibération n'est pas clair et ne permet pas aux élus de se déterminer en toute connaissance de cause.

Monsieur le Maire répond qu'il s'agit bien dans cette délibération d'apporter une modification à la composition de la Commission et non de voter sur la composition de la Commission dans sa globalité.

Toutefois, dans la mesure où les choses ne semblent pas claires pour l'ensemble des membres du Conseil Municipal, Monsieur le Maire décide de retirer ce bordereau de l'ordre du jour.

06 Modification du représentant titulaire de la Ville au sein de la Commission Intercommunale d'Aménagement Foncier (C.I.A.F.) de Guérande et de La Turballe

Cette délibération ne suscite aucune remarque.

4 conseillers municipaux ne prennent pas part au vote (Jean-Noël DESBOIS - François PAGEAU - Gaëlle ESTAY – Mercédès FORGE)

VOTE : Majorité – 5 Abstentions (Anouk PAOLOZZI-DABO – Catherine BAILHACHE – Charles de KERSABIEC – Sylvie COSTES – Jean-Luc BAHOLET)

Monsieur Jacques GUIHÉNEUF a été désigné représentant titulaire de la Ville au sein de la Commission Intercommunale d'Aménagement Foncier de Guérande - La Turballe

07 Désignation d'un représentant de Monsieur le Maire au sein de la Commission Intercommunale d'Aménagement Foncier (C.I.A.F.) de Guérande - La Turballe - Batz-sur-Mer

Cette délibération ne fait l'objet d'aucun commentaire.

